

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

18/9/08

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Dow AgroSciences B.V.
Prins Boudewijnlaan 41
2650 Edegem
BELGIQUE
Tél.: +32/3/450.27.00

NUMERO D'URGENCE : +33/3-88.53.36.76 (DRUSENHEIM / Bas Rhin)

CENTRE ANTI-POISONS DE BRUXELLES : 070/245.245

Nom du produit: DINET Herbicide

Code produit: 61893 Date de création: 09 03 Référence: BD81A

Date de révision: mai 08 (Section(s) 2, 3, 12, 13)

Pour toute question au sujet de cette SDS, veuillez contacter :

SDSQuestion@dow.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Irritant pour les yeux. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux (voir Section 16 pour les phrases R complètes)

			CAS	NØ CE
Ester de 1-méthyl-heptyle du fluroxypyrid	5.29 %	N; R50/53	81406-37-3	279-752-9
Clopyralid-olamine	2.43 %	Xi; R43	57754-85-5	
MCPA sel de potassium	21.9 %	Xn; R20/21/22	05221-16-9	
Alcool gras ethoxylé	10-20 %	Xi;R41, N;R50	68131-39-5	500-195-7
Solvant naphtha (pétrole), aromatique lourd	10-20 %	Xn,N; R51/53-65-66-67	64742-94-5	265-198-5
Ether laurylique de sulfate d'ammonium	<5 %	Xi; R36/38	32612-48-9	
(2-méthoxyméthyléthoxy) # propanol	<5 %		34590-94-8	252-104-2
1,2,4-triméthylbenzène	<1 %	R10;Xn: R20; Xi:R36/37/38; N:R51/53	00095-63-6	202-436-9

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

18/9/08
DINET Herbicide

4-chloro-o-cresol	<1 %	T;R23, C;R35 N;R50	01570-64-5	216-381-3
Naphtalène (cat. carc. 3)	<1 %	Xn,N; R22-40- 50/53	00091-20-3	202-049-5
Ingrédients inertes	q.s.p.			
Code de composition	EF1498			

Substance(s) avec une valeur limite d'exposition professionnelle.

* Marque : Dow AgroSciences

4. PREMIERS SECOURS

Ne jamais faire boire ou faire vomir si le patient est inconscient ou a des convulsions.

Ingestion

Ne pas faire vomir. Appeler un médecin. La décision de faire vomir ou non doit être prise par un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante ; retirer les lentilles de contact éventuelles après les 5 premières minutes, puis continuer à rincer les yeux pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin sans délai, de préférence un ophtalmologiste.

Contact avec la peau

Laver immédiatement la peau à grande eau avec du savon. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Inhalation

Emmener à l'air frais. Consulter un médecin.

Note au médecin

Pas d'antidote spécifique. Si un lavage gastrique est effectué, recommander un contrôle endotrachéal et/ou oesophagien. Le risque d'aspiration dans les poumons doit être mis en balance avec le bénéfice que l'on attend du lavage gastrique. Traitement de soutien au choix du médecin en fonction des réactions du patient.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Brouillard d'eau ou fines gouttelettes. Dioxyde de carbone. Poudre chimique. Mousse.

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de produits de combustion, de composition variée, qui peuvent être toxiques et/ou irritants.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

18/9/08
DINET Herbicide

Protection des intervenants

Porter des vêtements de protection et un appareil de protection respiratoire autonome.

Informations supplémentaires

Refroidir les récipients en les aspergeant d'eau. Contenir l'écoulement pour empêcher la contamination de l'eau ou des systèmes de drainage.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**Précautions individuelles**

Porter des vêtements de sécurité appropriés et une protection pour les yeux et le visage (voir section 8).

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les égouts ou autre cours ou étendue d'eau. Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

Méthodes de nettoyage

Eponger avec du sable ou autre absorbant non-combustible, stocker dans des récipients, puis éliminer. Pour les déversements importants, barricader la zone et consulter le fabricant. Si une assistance supplémentaire est nécessaire, téléphoner au numéro d'appel d'urgence.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE**Manipulation**

Avoir une bonne hygiène personnelle. Ne pas manger ou stocker de nourriture dans la zone de travail. Se laver les mains et les parties du corps exposées avant de manger, boire ou fumer et après le travail. Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Stockage

Stocker ces produits conformément aux réglementations applicables. Stocker dans le récipient d'origine, dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Protéger des températures extrêmes. Ne pas stocker à proximité de nourriture, boissons, nourriture pour animaux, produits pharmaceutiques, cosmétiques ou engrais. Conserver hors de la portée des enfants.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**Valeurs limites d'exposition**

Ester de 1-méthylheptyle du fluroxypyr : Dow AgroSciences IHG : 10 mg/m³.
Clopyralid : Recommandations de Dow AgroSciences : 10 mg/m³.
MCPA : Dow AgroSciences IHG : 5 mg/m³.
Recommandations du fournisseur pour le solvant : 100 ppm.
Naphtalène: Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : 10 ppm (TWA) (peau).
Valeurs limites d'exposition indicatives de l'UE : 50 mg/m³ (TWA).
(2-méthoxyméthyléthoxy)propanol: Valeurs limites d'exposition indicatives de l'UE : 308 mg/m³. Limites d'exposition : 50ppm. Mention du risque d'absorption cutanée. 1,2,4-triméthylbenzène : Valeurs limites d'exposition (TLV) : 100 mg/m³, 20 ppm.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

18/9/08
DINET Herbicide

(2-methoxymethylethoxy)Propanol: Belgique/Luxembourg OEL: TWA est 50 ppm.
Triméthyl-1,2,4 benzène: Belgique/Luxembourg OEL: TWA est 20 ppm.
Naphtalène (cat. carc. 3): Belgique/Luxembourg OEL: TWA est 10 ppm et STEL est 15 ppm.

Mesures d'ordre technique

Une bonne ventilation générale devrait être suffisante dans la plupart des conditions.

Il peut être nécessaire de prévoir une ventilation d'aspiration locale pour certaines opérations.

Protection respiratoire

Dans la plupart des conditions aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire.

Cependant, en cas d'irritation des voies respiratoires, utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat purifiant l'air.

En cas d'urgence, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive.

Protection des mains et de la peau

En cas de contact bref, des vêtements propres couvrant le corps et des gants résistants aux produits chimiques devraient suffire. Utiliser des gants homologués EN 374 résistants aux produits chimiques : gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes. Exemples de matières préférées pour des gants étanches : le nitrile. Exemples de matières acceptables pour des gants étanches : le chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). le néoprène. Eviter de porter des gants en : caoutchouc naturel ("latex").

Pour un contact prolongé ou fréquemment répété, des gants de classe de protection 5 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 240 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. Pour un contact bref, des gants de classe de protection 3 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 60 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés.

NOTE : La sélection d'un gant pour une application particulière et pour une certaine durée d'utilisation au poste de travail doit également tenir compte des facteurs suivants : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure/piqûre, protection thermique), dextérité demandée, ainsi que des instructions/spécifications données par le fabricant de gants.

En cas de contact prolongé ou fréquemment répété, utiliser des vêtements de protection imperméables au produit.

En cas d'urgence : utiliser des vêtements de protection imperméables à ce produit. Choisir les articles spécifiques en fonction de l'opération à effectuer.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité. En cas de risque de contact avec le liquide, il est recommandé de porter des lunettes pour travaux chimiques.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

18/9/08
DINET Herbicide

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	: liquide limpide
Couleur	: ambré à brun
Densité relative (eau=1)	: 1.09 (environ)
Solubilité dans l'eau	: émulsionnable
Point d'éclair	: aucun(e)
Temp. d'inflammation spontanée	: >400 deg.C
Caractéristiques d'explosivité	: non explosif
pH	: 6.8 (dilution 1%)
Tension de surface	: 29.5 mN/m (25 deg.C)
Caractéristiques oxydantes	: non-oxydant
Viscosité cinématique	: 31 mm ² /s (40 deg.C)

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales de stockage.

Conditions à éviter

Eviter les températures extrêmes.

Matières à éviter

Produits fortement basiques, acides ou oxydants.

Produits de décomposition dangereux

Aucun, dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Ingestion

Toxicité faible par ingestion. DL50 par voie orale, pour le rat : supérieure à 2000 mg/kg.

Contact avec la peau

DL50 par voie cutanée, pour le rat : supérieure à 2000 mg/kg. Une exposition cutanée prolongée ne devrait pas provoquer l'absorption de quantités nocives de produit. Essentiellement non irritant pour la peau.

Sensibilisation

Sensibilisant cutané pour le cochon d'Inde. Un contact avec la peau peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Contact avec les yeux

Peut provoquer une irritation oculaire grave.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

18/9/08
DINET Herbicide

Inhalation

La CL 50 par inhalation pour le rat est supérieure à la valeur maximale atteignable. Pas d'effets indésirables prévisibles par cette voie d'exposition qui ne peut être qu'accidentelle lors d'une manipulation industrielle correcte.

Informations supplémentaires

Non cancérigène. Non mutagène. Non toxique pour la reproduction.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES**Persistance et dégradabilité**

Evaluation basée en grande partie ou entièrement sur des données relatives à la (ou aux) matière(s) active(s).

Ester de 1-méthylheptyle du fluroxypyr :
Rapidement hydrolysé en acide correspondant qui est ensuite dégradé.
La demi-vie dans les sols dépend du type de sol et des conditions ; elle est d'environ 14-56 jours. Aucun entraînement par lessivage significatif n'a été mis en évidence ; en conséquence, il est improbable qu'il y ait contamination des nappes souterraines.

Clopyralid :

Le processus majeur de dégradation est de nature microbienne et intervient rapidement.
La demi-vie dans les sols dépend du type de sol et des conditions; elle est d'environ 12-62 jours.

Toxicité aquatique

Informations basées sur les données relatives à la formulation.
Produit toxique pour les poissons dans des conditions aiguës (1mg/L < CL50 < 10mg/L).
Produit toxique pour les invertébrés aquatiques dans des conditions aiguës (1mg/L < CE50 < 10mg/L).
Le produit est toxique pour les algues (1 mg/L < IC50 < 10 mg/L).

Toxicité aviaire.

Informations basées sur les données relatives à la formulation.
Ce produit n'est pratiquement pas toxique pour les oiseaux dans des conditions aiguës (DL50 > 2000 mg/kg).

Autres informations

Informations basées sur les données relatives à la formulation.
DL50 pour les abeilles : >100 microgramme/abeille.
DL50 pour les vers de terre : >1000 mg/kg.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

18/9/08
DINET Herbicide

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Toxique pour les organismes aquatiques. Ne pas contaminer les étangs, les cours d'eau ou les fossés avec des produits chimiques ou des emballages vides les ayant contenus. Laver soigneusement. Eliminer les emballages vides et les eaux de lavage en toute sécurité et conformément aux réglementations. Choisir de préférence un récupérateur agréé ou un incinérateur homologué. Ne pas réutiliser l'emballage pour un quelqu'autre usage.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

-Voies terrestres

Dénomination d'expédition: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE
L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (mélange
Fluroxypyr/Clopyralid)

Route / Rail ADR/RID : 9 Etiquetage: 9
Code de classification : M6
Groupe d'Emballage : III
Kemler Code : 90 No. ONU : 3082
Tremcard CEFIC : 90GM6-III

-Voie maritime

Dénomination d'expédition: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE
L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (mélange
Fluroxypyr/Clopyralid)

Mer - Classe OMCI : 9 No. ONU: 3082 Etiquetage: 9
Groupe d'Emballage : III EMS: F-AS-F
Polluant Marin : 0 (O/N)

-Voie aérienne

Dénomination d'expédition: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE
L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (mélange
Fluroxypyr/Clopyralid)

Air - Classe OACI/IATA : 9 No. ONU: 3082 Etiquetage: 9
Sous Catégorie :
Groupe d'Emballage : III Instr. Emball. Passager : 914
Instr. Emball. Cargo : 914

Remarque: Envoi d'échantillons par la poste interdit.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Information spécifique pour la Belgique :

Ce produit est autorisé sous le no. d'autorisation : 8171/B.

Symbole de danger: Xi - Irritant
N - Dangereux pour l'environnement

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

18/9/08
DINET Herbicide

Risques particuliers:	Irritant pour les yeux (R36). Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau (R43). Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique (R50/53).
Conseils de prudence:	Conserver hors de la portée des enfants (S2). Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux (S13). Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation (S20/21). Ne pas respirer les gaz/vapeurs/fumées/aérosols (S23). Eviter le contact avec la peau (S24). En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste (S26). Porter des gants appropriés (S37). Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage (S35). Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité (S61).

16. AUTRES INFORMATIONS

Phrases de risques dans la section 3

- R10 - Imflammable
- R20 - Nocif par inhalation.
- R20/21/22 - Nocif par inhalation, par contact avec la peau et en cas d'ingestion.
- R22 - Nocif en cas d'ingestion.
- R23 - Toxique par inhalation.
- R35 - Cause de graves brûlures.
- R36/38 - Irritant pour les yeux et la peau.
- R36/37/38 - Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
- R40 - Preuves limitées quant aux effets cancérogènes.
- R41 - Risque de lésions oculaires graves.
- R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- R50 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
- R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques; peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques; peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R65 - Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- R66 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

18/9/08
DINET Herbicide

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation, mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date d'établissement de la fiche. Ils sont donnés de bonne foi.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé pour d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.